

ABONNEMENT

Sauzur

Un an	25 fr.
Six mois	13
Trois mois	7

Posto

Un an	30 fr.
Six mois	16
Trois mois	8

On s'abonne

A SAUMUR
Au bureau du Journal
ou en envoyant un mandat
sur la poste
et chez tous les libraires

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

L'ÉCHO SAUMUROIS

Journal d'Annonces Judiciaires et Avis Divers

PARAISSANT TOUS LES JOURS, LE DIMANCHE EXCEPTÉ

INSERTIONS

Annonces, la ligne	20
Réclames, —	30
Faits divers, —	75

RÉSERVES SONT FAITES

Du droit de refuser la publication des insertions reçues et même payées, sauf restitution dans ce dernier cas ; Et du droit de modifier la rédaction des annonces.

Les articles communiqués doivent être remis au bureau du journal la veille de la reproduction, avant midi.

Les manuscrits déposés ne sont pas rendus.

On s'abonne

A PARIS
A L'AGENCE HAVAS
8, place de la Bourse

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire
L'abonnement doit être payé d'avance

Bureaux : 4, place du Marché-Noir

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 15 cent., envoyés dans une lettre affranchie

SAUMUR, 10 DÉCEMBRE

JOFFRIN VALIDÉ

Hier, à la Chambre, l'ordre du jour appelait la discussion sur l'élection Joffrin.

La parole est donnée à M. Laguerre.

Messieurs, dit-il, deux principaux candidats se sont présentés à Montmartre.

L'un d'eux a obtenu 8,000 voix, le second 5,000, et c'est le second qui a été proclamé élu. C'est le second qu'on vous propose d'admettre parmi vous.

Le suffrage universel qui est surpris ne comprendra pas que l'élu de la minorité soit proclamé ; il y aura un attentat direct contre sa souveraineté.

C'est le général Boulanger qui aurait dû être proclamé, sauf à la Chambre à statuer ensuite sur la question d'éligibilité.

On s'appuie pour procéder autrement sur la loi relative aux candidatures multiples, mais cette loi ne peut être appliquée au cas actuel, car elle n'a pas pour objet de régler la question d'éligibilité.

C'est une loi qui a été faite contre un homme (Interruption) et seulement pour interdire aux candidats de se présenter dans plus d'une circonscription.

Un incident s'est produit lorsque, après avoir dénoncé cette monstruosité juridique consistant à valider l'élu de la minorité d'une circonscription, M. Laguerre s'est écrié : « Vous vous moquez du droit populaire, du suffrage universel ». Alors la Chambre est devenue houleuse, et quand l'orateur a ajouté : « Vous avez livré un homme qui s'était déclaré votre adversaire à une basse justice », murmures, interpellations se sont élevés des bancs de la majorité, et M. Floquet a sommé l'orateur de retirer ses paroles. L'orateur n'en a pas moins continué, sourd aux rappels du président, à flétrir le réquisitoire d'un « haineux journaliste », « la magistrature d'exception » et « les condamnations électorales » de la majorité républicaine.

La deuxième partie de la thèse de M. Laguerre a été plus agressive. Il a mis tout d'abord le gouvernement sur la sellette, lui a reproché son attitude dans la vérification des pouvoirs, la liste de « la corruption civile », ses vengeances politiques, ses conspirations dans les couloirs contre tels et tels députés, conspirations qui ont modifié mainte fois le verdict de la majorité.

— C'est vrai ! a-t-on crié à droite.

Dans la vérification des pouvoirs ainsi exécutée, a conclu M. Laguerre, il n'y a pas de justice !

A remarquer que M. Constans, M. Rouvier, M. Yves Guyot qui étaient à leurs bancs n'ont pas eu un mot de protestation et que la majorité n'a même point murmuré.

Après avoir exposé l'attitude du gouvernement durant la période électorale, donné lecture des circulaires ministérielles « qui ont laissé bien loin derrière elles les circulaires des ministres du 16 mai » — ce qui a arraché un cri d'horreur à gauche, — provoqué les

exclamations de M. Yves Guyot, glorieux d'avoir tenu le langage d'un véritable homme de gouvernement — jugez du peu ! — dénoncé tout le système de pression officielle qui avait commencé par les lois électorales votées à la fin de la législature et fini par les menaces aux fonctionnaires, l'orateur a résumé ainsi le débat :

« Vous allez voter sur la plénitude du suffrage universel. Si vous validez l'élu de la minorité, le droit à l'insurrection invoqué par nos pères sera aussitôt applicable. »

A ce moment, un incident s'est produit. M. Tony Révillon ayant contesté à l'orateur, par plusieurs interruptions violentes, sa qualité de républicain, lui ayant reproché d'avoir voté contre la révision, la révision « républicaine » suivant l'expression de M. Floquet qui s'est attiré une double salve d'applaudissements, M. Laguerre a répondu : « Oui, j'ai repoussé la révision partielle, la vôtre, M. Tony Révillon, et celle du président de la Chambre, parce qu'elle avait pour but de leurrer le peuple à qui vous avez promis la révision totale de la Constitution. »

M. Lévêque, rapporteur, descend de la tribune après s'être défendu d'avoir passionné les débats, ce qui a causé une vive hilarité, car son discours a été des plus fastidieux.

M. Laisant succède au rapporteur.

DERNIÈRE HEURE

M. Déroulède dépose un amendement tendant à la validation de Boulanger.

L'amendement est repoussé par 370 voix contre 123.

L'amendement de M. Cluseret, tendant à l'annulation des opérations électorales, est repoussé par 314 voix contre 243.

M. Joffrin est proclamé élu.

Après l'admission de M. Joffrin, une vive agitation règne à la Chambre, les députés boulangistes protestent.

Plusieurs cris dans les tribunes de : Vive Joffrin ! à bas Joffrin ! se font entendre.

M. Floquet donne l'ordre de faire évacuer les tribunes.

La séance est levée.

LES SÉMINARISTES ISRAËLITES

La Gazette de Cologne qui, paraît-il, a des renseignements très sérieux sur ce qui se passe dans nos ministères, nous affirme que les élèves des séminaires israélites ont obtenu toutes les dispenses qu'ils sollicitaient. Mais des catholiques il n'est question nulle part, et il ne sera pas question si ce n'est pour faire peser sur eux plus rudement, si c'est possible, la loi qu'on cherche à atténuer pour les autres. C'est logique, d'ailleurs. La loi a été faite contre les catholiques, exclusivement contre eux. Ce n'est que par ricochets que d'autres sont atteints. Si le Temps et les Débats, qui tout dernièrement réclamaient, sincèrement ou non, des tempéraments dans la mise en pratique de la loi militaire, ont jamais douté de cette vérité, ils doivent être convaincus maintenant.

Nous ne nous plaignons nullement d'ailleurs de la différence de traitement que le gouverne-

ment, sous la férule radicale, impose aux divers groupes d'étudiants. Ce que nous disons n'est que pour mettre une fois de plus en lumière la haine invétérée de la République contre le culte pratiqué par la majorité de la population française. Quant à la loi elle-même, qu'elle soit tempérée ou non, peu importe, elle ne vivra pas. Le dégoût public en fera promptement justice.

A peine essaie-t-on, en effet, de la mettre en pratique, que les protestations s'élèvent, que les difficultés surgissent de toutes parts.

M. de Freycinet, qui est protestant, ne tardera pas sans doute à accorder les mêmes faveurs aux élèves des consistoires ; il n'y aura à partir que les séminaristes catholiques.

Les républicains ne demandent pas autre chose.

INFORMATIONS

ÉLECTIONS NOUVELLES

Les élections pour le remplacement des huit députés invalidés jusqu'ici par la Chambre seront très probablement fixées au 12 janvier prochain.

On sait que ces députés sont : MM. Dillon, à Lorient ; Arnault, à Montauban ; du Mesnildot, à Valognes (Manche) ; Dupuytren, à Poitiers ; Thirion-Montauban, à Bergerac ; Revest, à Saint-Denis ; Multedo, à Ajaccio, et Neyrand, à Saint-Etienne.

Inutile d'ajouter que, sauf MM. Dillon et Revest, qui sont boulangistes, tous les autres députés invalidés sont conservateurs.

On n'invalide jamais un républicain opportuniste.

PROJETS DE LOIS OUVRIÈRES

Un groupe de députés de la Droite, MM. de Mun, Thellier de Poncheville, Le Cour, de Ramel, de Montalembert, Le Gavriau ont déposé deux projets sur la réglementation du travail industriel et sur la protection des petites propriétés rurales.

Ces deux projets comprennent tout un ensemble de lois en faveur de la démocratie ouvrière et rurale, telles que la protection des salaires contre les saisies, le partage des successions et la composition des lots, l'augmentation à accorder aux fermiers en cas de plus-value.

Monsieur le Comte de Paris, Madame la Comtesse de Paris, leur fille la princesse Hélène, et S. A. R. le duc de Chartres sont actuellement les hôtes du prince et de la princesse de Galles, à Sandringham, où se trouvent également le duc et la duchesse d'Edimbourg.

Le prince Louis Napoléon est nommé lieutenant-colonel de dragons à Nijni-Nowgorod.

CONCURRENCE DÉLOYALE

Le consul de France à Francfort vient d'adresser au ministre un rapport pour lui signaler la contrefaçon des marques françaises qui se fait à Hanau. Il y a dans cette ville 231 maisons de bijouterie employant 5,333 ouvriers,

qui ne fabriquent que des imitations et des contrefaçons expédiées ensuite dans le monde entier comme produits français.

L'ÉVÊQUE DE BAYONNE

M. l'abbé Janffret, chanoine honoraire de la cathédrale de Marseille, est nommé au poste épiscopal vacant de Bayonne.

M^{sr} Jauffret est né à La Ciotat le 4 décembre 1833. Il se fit remarquer de bonne heure par les excellentes études qu'il fit à l'Université et au séminaire. Nommé professeur de rhétorique à l'Ecole Belzunce, après trois ans de prêtrise, il en devint bientôt le directeur et mit cet établissement d'instruction au rang des plus florissants. En 1888, il fut décoré des palmes académiques.

Il renonça, à cette époque, à la direction de l'Ecole Belzunce, par suite de l'état précaire de sa santé, et fut nommé chanoine honoraire de la cathédrale de Marseille.

Il partagea alors son temps entre les exercices religieux de la cathédrale et les travaux scientifiques et théologiques qui lui sont chers.

LE GÉNÉRAL BOULANGER

On dit, à Londres, que le général Boulanger vient de signer un traité pour aller faire en Amérique une série de conférences.

Le départ serait fixé au commencement de l'année prochaine.

Les conférences auraient pour sujet le boulangisme et le général Boulanger.

Il ferait sa première conférence à l'Académie de musique de New-York, avant de parcourir les Etats.

D'après son traité, le général ferait trente conférences à 120 livres sterling chacune.

L'Intransigeant dément cette nouvelle. Les journaux opportunistes cherchent tous les moyens pour jeter le ridicule sur leur ancien protégé.

LES ORDRES DE BOURSE EN PROVINCE

Le tribunal de commerce de la Seine vient de rendre une décision dont l'importance est capitale pour ceux qui recourent au ministère des agents de change de province.

Voici les faits : un agent de change d'Angers avait à Paris un confrère correspondant auquel il transmettait tous les ordres dont le chargeait sa clientèle locale sur la Bourse de Paris. Un compte s'était ainsi établi entre les deux officiers ministériels. Mais l'agent parisien, responsable en son nom personnel des négociations, avait exigé, pour garantie de son découvert éventuel, tous les titres au porteur achetés ou vendus par lui pour le compte du confrère de province.

Celui-ci tombe un jour en faillite. Aussitôt l'agent de change de Paris, créancier d'une somme importante, use de la garantie stipulée à son profit. Il réalise toutes les valeurs lui provenant de la charge du confrère de province, se rembourse sur le prix et offre au syndic un reliquat minime.

Le syndic refusa. Il soutint que la totalité des titres négociés d'ordre du failli aurait dû être versée entre ses mains ; que ces titres, ap-

partenant aux clients de l'agent de province, n'avaient pu garantir le compte personnel de ce dernier; qu'enfin l'agent de Paris avait commis une faute lourde et engagé sa responsabilité en acceptant en garantie des valeurs dont ni lui ni son confrère ne pouvaient professionnellement disposer.

L'agent de Paris répondit qu'en acceptant la garantie stipulée il s'était conformé à l'usage; qu'au surplus cette garantie avait pour objet des titres au porteur dont les propriétaires ne lui avaient point été révélés et dont, par suite, son confrère seul était légalement présumé titulaire.

Son système a été accueilli par le tribunal de commerce.

Si le jugement est confirmé en appel, un agent de change de province aura le droit d'engager chez un confrère de Paris toutes les valeurs au porteur qui, en fait, sont la propriété de ses clients.

C'est là un usage probablement ignoré du public. Aussi est-il bon de le signaler à nos lecteurs qui ont des opérations de Bourse à faire sur la place de Paris. Jusqu'à nouvel ordre, ils agiront prudemment, soit en exigeant de leur agent de change local que leur nom soit révélé à l'agent de change de Paris, soit en s'adressant directement à celui-ci.

ÉTRANGER

LA FIÈVRE DENGUE A SAINT-PÉTERSBOURG

Saint-Petersbourg, 9 décembre.

A Saint-Petersbourg, la fièvre dengue augmente toujours en intensité. On affirme que cent mille personnes en ont déjà été atteintes.

Dans la capitale, les rues de plusieurs quartiers sont désertes, les habitants n'osent pas sortir, dans la crainte de courir le plus grand danger d'être frappés de cette mystérieuse maladie, qui se répand aussi bien dans les palais que dans les demeures populaires, malgré la différence des conditions hygiéniques. Presque toutes les fabriques et les ateliers sont fermés.

Une commission, composée des célébrités médicales de Saint-Petersbourg, a été nommée pour étudier le caractère de la maladie et les moyens d'enrayer sa propagation.

LA RÉVOLUTION AU BRÉSIL

On écrit de Lisbonne :

« Un steamer de Para vient d'arriver à Lisbonne.

» La révolution y a été acclamée avec de grandes démonstrations populaires; les troupes l'ont également accueillie avec enthousiasme.

» Le gouverneur a essayé de résister, mais il a été forcé de capituler.

» Les chefs de l'opinion républicaine se sont formés en commission pour prendre la direction du gouvernement provisoire de la province.

» Le parti conservateur a accepté la République, mais à la condition qu'on donnât une grande part de gouvernement aux conservateurs.

» Les républicains ont repoussé cette condition.

» A Bahia, l'armée a d'abord refusé de reconnaître la République. De grandes masses de population y ont également protesté contre la révolution, mais l'armée et la population ont cédé ensuite en apprenant que la République avait été acceptée partout.

» Le gouvernement provisoire du Brésil a télégraphié à M. de Rothschild pour lui demander de continuer son appui financier au Brésil. M. de Rothschild a promis cet appui à la condition que l'ordre et l'union se maintiennent.

L'EMPEREUR DU BRÉSIL

L'empereur du Brésil est arrivé à Lisbonne. Il a été reçu par le roi de Portugal avec les honneurs dus au rang duquel la Révolution l'a précipité. Les dépêches relatant cet événement sont conçues en des termes qui tendent malheureusement à accrédi-ter les bruits répandus depuis quelques semaines. On affirmait que les événements dont le souverain a été la victime, auraient produit sur son esprit une impression tellement vive que son état mental en aurait été affecté. Nous voulons espérer qu'il ne s'agit que d'un trouble passager que dissiperont des soins assidus.

Avant de quitter l'Alagoas, Dom Pedro a reçu à bord le chef de la maison du roi de Portugal chargé de le saluer. Il a de nouveau refusé les offres d'hospitalité du roi et a exprimé le désir qu'on évitât toute pompe et toute cérémonie officielle. Il restera quelques jours à Lisbonne, puis il ira dans le midi de la France.

Il a reçu les représentants de la colonie brésilienne de Lisbonne dans sa cabine; il était fort ému en leur parlant, mais ne s'est pas plaint de son sort. Il a refusé de parler des événements accomplis et de ses intentions politiques.

LE DÉBARQUEMENT

Le débarquement de l'Empereur et de sa suite a eu lieu à l'arsenal de la marine. On avait étendu un tapis sur l'embarcadère.

La garde ordinaire formait la haie dans la cour.

Le roi Carlos, les ministres, la maison militaire, tous en uniforme de gala, portant les décorations brésiliennes, sont allés chercher Dom Pedro dans de grandes gondoles à quarante rameurs et étaient suivis d'une flottille de vapeurs et de bateaux de toute sorte.

L'empereur du Brésil, très ému, alla à la rencontre du roi, qui le salua très affectueusement. Après la présentation des suites, le cortège gagna la terre.

L'empereur Dom Pedro ne publiera pas de manifeste.

La population lui a fait un sympathique et respectueux accueil. Aucun incident.

LE SOUVENIR DU BRÉSIL

Dom Pedro, très questionné sur son attitude future, s'est borné à répondre : « Si l'on m'appelle, j'irai. »

Quand l'« Alagoas » a passé à l'île de Fernando-Po, Dom Pedro a fait lâcher dans les airs une colombe blanche, en lui disant : « Je suis entré dans les mers de l'Europe. Va, messagère, porter au Brésil tous mes souvenirs ! »

Le 2 décembre, jour de sa fête, un banquet a eu lieu à bord.

Au dessert, la comtesse d'Eu a porté un toast à son père. Dom Pedro s'est levé et a dit :

« Je bois à la prospérité du Brésil. »

Tous les assistants ont levé leur verre. Puis le plus grand silence s'est fait autour de la table du banquet.

NOUVELLES MILITAIRES

TABLEAUX D'AVANCEMENT

Le ministre a donné des ordres pour que la commission supérieure de classement active ses travaux de manière que tous les tableaux d'avancement puissent être publiés avant la fin de décembre.

Il ne restera plus à la commission à faire, en janvier, que le travail des décorations, les listes d'aptitude des colonels pour général de brigade et les listes de présentation pour le grade de général de division.

M. le général de division Hanrion, commandant le 40^e corps d'armée à Rennes, est placé, à dater du 8 décembre 1883, dans la 2^e section (réserve) du cadre de l'état-major général de l'armée.

La commission de révision des programmes d'instruction de Saint-Cyr et de Saint-Maixent est présidée, non par le général Cailliot, ainsi que nous l'avons annoncé le 27 novembre, mais par le général Hanrion.

Bien que placé le 8 décembre au cadre de réserve, l'honorable commandant du 40^e corps conservera cette présidence jusqu'au complet achèvement des travaux de la commission.

On lit dans l'*Avenir militaire* :

« On annonce que les Allemands vont organiser en brigade leurs deux régiments de chemins de fer. Quant à nous, on sait que c'est à

grand-peine qu'il a pu être constitué cette année un seul et unique régiment, dont les éléments ont été empruntés aux quatre régiments du génie. »

Pas de commentaires, n'est-ce pas ?

CHRONIQUE LOCALE ET DE L'OUEST

Election au Conseil d'arrondissement

Scrutin du 15 décembre 1889

Canton de Longué

M. le marquis DE MAILLÉ

MAIRE DE LONGUÉ

CANDIDAT CONSERVATEUR

SAUMUR

L'enterrement de M. Anatole Lelong, la victime de l'incendie de dimanche soir, a eu lieu ce matin à 10 heures. La compagnie de sapeurs-pompiers y était représentée par un groupe de ses membres ayant à sa tête MM. Maurat, lieutenant, et Vennevier, sous-lieutenant. M. Cottineau, sous-préfet de Saumur, M. le procureur de la République et M. Langlois, conseiller municipal, assistaient aux obsèques de ce malheureux garçon, apportant ainsi un gage de sympathie à la famille éplorée.

M. Anatole Lelong, célibataire, était âgé de 44 ans. Sa mort a causé une vive impression dans notre ville où il était bien connu et justement estimé, et chacun s'est associé à la douleur de sa vieille mère et de sa famille.

ENCORE LES VOLEURS

Les voleurs continuent toujours leurs exploits. Dans la nuit de dimanche ils ont encore laissé trace de leur passage dans une cave de la rue du Puits-Neuf. Au moyen d'un ciseau ils sont parvenus à enlever les planches de la porte et se sont emparés de plusieurs bouteilles de vin blanc.

Un bruit quelconque les a sans doute dérangés dans leur besogne, car ils n'ont pu vider complètement une bouteille qui a été trouvée avec l'outil qui a servi à fracturer la porte.

Plusieurs autres caves du quartier Saint-Pierre ont été fouillées et les voleurs n'y ont trouvé que des légumes qu'ils ont emportés.

FACULTÉ DES LETTRES D'ANGERS

Trois élèves de la Faculté des lettres ont été reçus licenciés à la session de novembre : M. l'abbé Robin, du diocèse de Luçon; M. l'abbé Pascaud, du diocèse de Poitiers; M. l'abbé Priou, du diocèse d'Angers. Notre Faculté des

LA DOT DE GERMAINE

Par M. du CAMPFRANC

Et ce rêve s'accomplit. Avec la promesse d'une minime somme d'argent, donnée chaque année au propriétaire, un vieux berger kabyle, Sûzel prit possession de la chaumière lézardée, couverte de paille de maïs, entourée de cactus et de quelques oliviers. Au dedans tout était misérable; seule une natte de jonc servait de lit. Pas un meuble. Mais Sûzel cependant était bien heureuse; car, du seuil abrité par les oliviers, chaque matin elle pouvait entrevoir Germaine. La vie maintenant lui semblait radieuse; et depuis quelques semaines, elle souriait à son modeste bonheur, lorsqu'un jour elle vit apparaître M. de Guérande. L'œil dur, les lèvres crispées, il s'écriait d'une voix impérieuse :

— Quelle impudence! venir nous braver jusqu'ici! Vous partirez, Sûzel, je l'exige. C'est moi qui vous le dis.

Le comte Maxime n'avait pas vu sans irrita-

tion l'Alsacienne prendre possession du gourbi, et il y venait déterminé à éloigner cette mère au cœur ardent, dont un geste, dont une parole, dont un élan de l'âme aurait pu détruire la quiétude dans laquelle vivait la comtesse, en lui apprenant une effroyable vérité: la mort de son unique enfant.

— Quelle audace! reprit le comte Maxime, d'un accent où grandissait la colère; quelle audace! Vous fixer à quelques pas de mon habitation, quand vous aviez promis le silence au docteur Lanthier, quand vous lui aviez juré de disparaître!...

Sûzel baissa la tête, laissa tomber ses deux mains avec abandon, comme une martyre prête à recevoir le coup fatal, et répondit avec un douloureux soupir :

— Je souffrais tant!

M. de Guérande demeurait sombre, insensible, et du doigt montrait l'horizon.

— Si bientôt, disait-il, vous n'avez regagné la France, j'accomplis ma menace. Dussé-je désespérer la comtesse, elle saura qui vous êtes, et nous rendrons Germaine à la misère.

— Quoi! regagner la France!... Quitter Germaine!...

Puis, tout à coup, lasse enfin d'être foulée aux pieds, trouvant dans son désespoir une énergie indomptable, elle redressa la tête; ses yeux lancèrent des flammes, et, d'une voix ardente :

— Non, non, je ne partirai pas. Et si vous me chassez par la force, c'est moi qui briserai le cœur de votre femme; c'est moi qui lui dirai la vérité. Ah! on m'appelle la folle, je le sais; on mettra en doute chacune de mes paroles, je le sais encore; mais j'ai des preuves en main que Germaine est ma fille. J'ai une lettre échangée avec le docteur Lanthier; j'ai le portrait qu'il m'a donné lorsque vous avez quitté Paris, me laissant si malheureuse; j'ai encore...

Puis, se calmant soudain, joignant les mains et suppliant :

— Ah! monsieur de Guérande, laissez-moi demeurer ici. Quel mal fais-je à la chère petite? Est-ce lui être nuisible que de l'aimer de toute ma force? que d'être prête à la défendre au moindre danger? Quand elle se promène sur la plage et qu'elle s'approche trop près du flot, moi je veille toujours. L'autre soir, n'ai-je pas d'un coup de pierre écrasé l'aspic qui allait mordre sa main... Laissez-

moi, laissez-moi demeurer ici; je serai si discrète, si prudente... Qui pourrait deviner la vérité?

M. de Guérande se sentit ébranlé devant l'ardeur de cette prière, devant ce regard qui implorait.

— Soit, dit-il enfin, restez, mais jurez-moi de garder le silence. Faites-en le serment.

Sûzel eut un fier sourire.

— Pourquoi un serment, puisque de ce silence dépend le bonheur de mon enfant?... Cependant, si vous l'exigez, je jurerai... tenez, sur le portrait de Germaine.

Prenant le médaillon, elle appuya sa main tremblante sur la tête de la fillette.

— Je jure, dit-elle, de ne jamais me faire connaître. Je le jure devant cette image, et sur mon salut éternel.

Ce serment calma les appréhensions du comte Maxime.

— C'est bien, dit-il froidement, je compte sur votre promesse; mais malheur à vous, malheur à Germaine, si vous y manquez.

C'est ainsi que Sûzel, sans être inquiétée, put continuer d'habiter le gourbi. Et bientôt Germaine connut le raidillon qui y conduisait. A sa terreur première avait succédé une pitié

lettres obtient, avec M. Priou, son cent cinquante-deuxième diplôme de licence ès-lettres.

NOTRE PREMIÈRE CHANTEUSE LÉGÈRE

On annonce que M^{me} Pupier, très fatiguée, renonce à terminer la saison, et qu'elle a chanté pour la dernière fois jeudi soir à Angers dans *Rigoletto*.

Nous apprenons l'engagement de M^{me} Perdrelli, 1^{re} chanteuse légère, en remplacement de M^{me} Pupier.

UN COMMENCEMENT D'INCENDIE AU NOUVEAU THÉÂTRE DE TOURS

Le théâtre de Tours l'a échappé belle, et c'est pour la troisième fois.

Nous lisons dans le *Journal d'Indre-et-Loire* :

« Samedi soir, après la représentation des *Mousquetaires au Couvent*, le rideau de fer était à peine baissé, et les pompiers de service s'apprétaient, après leur ronde, à quitter le théâtre, lorsque des cris : Au feu ! arrivant de la salle, les firent se précipiter d'où ces appels sinistres venaient de partir.

Le feu venait, en effet, de prendre à la deuxième galerie, et les flammes, léchant déjà le plafond du dernier étage, menaçaient de s'étendre rapidement.

Les pompiers, l'officier de service en tête, déployèrent en cette circonstance une énergie digne de tout éloge et se rendirent promptement maîtres de ce commencement d'incendie, qui, sans ce prompt secours, eût occasionné la destruction complète de notre nouvelle salle de spectacle et causé, comme bien l'on pense, un désastre irréparable.

Les dégâts se bornent à quelques banquettes et tentures brûlées ou endommagées ; les décorations du troisième et du deuxième étage ont également eu à souffrir de l'action du feu, qui trouvait un aliment facile dans les peintures fraîches.

Cela faisait, nous a-t-on dit, « l'effet d'une flamme de punch. »

Le feu, paraît-il, est dû à l'imprudence d'une ouvreuse. Celle-ci, en étendant une housse sur la balustrade du deuxième étage, en aurait laissé pendre par mégarde une extrémité sur le faisceau de becs de gaz qui se trouvent au-dessous.

Il pèse décidément une fatalité sur notre nouveau théâtre. »

UN MÉTIER LUCRATIF

Sait-on ce que coûte un manège circulaire à vapeur dans le genre des chevaux galopants et des montagnes russes que l'on voit manœuvrer sur nos champs de foire ? Un numéro du *Voyageur forain* annonce la vente pour 35,000 fr. de montagnes russes circulaires à vapeur. Ce manège nu aurait coûté, à sa sortie de fabri-

que, 34,000 fr. ; avec l'ornementation et les accessoires, ce prix a monté à 45,000 fr. Le propriétaire assure qu'en six mois, l'acquéreur peut regagner le prix demandé.

Il paraît que ces chiffres et ces prévisions ne sont pas exagérés, s'il faut en juger d'après les prix de location d'emplacement que paient de semblables manèges. A Bruxelles, deux jeux pareils se sont installés pour 12,600 fr. ; à Liège, des forains ont payé pour trois manèges 12,000 fr.

On le voit, il y a là une petite industrie qui n'a l'air de rien et qui procure des bénéfices, plus peut-être que certains grands commerces, qu'une étude d'avocat ou de notaire.

Bibliographie.

LA MÉNAGERIE POLITIQUE

Par Léo Taxil

Au moment où les Chambres viennent de se réunir, l'éditeur Savine, toujours à l'affût de l'actualité, fait paraître un volume fort original, qui est certainement appelé à un grand succès. Ce volume porte pour titre : *la Ménagerie politique*, et a pour auteur Léo Taxil. C'est une revue générale de tous les personnages qui ont joué et jouent aujourd'hui encore un rôle dans la politique républicaine ; c'est un kaléidoscope des plus amusants, où passent tous les types connus portraituretés avec une verve étincelante, avec l'esprit le plus caustique. — Les uns après les autres, tous nos parlementaires des gauches, depuis le centre jusqu'au groupe révolutionnaire-socialiste, sont étudiés et biographiés. Mais ce ne sont point là des biographies sèches et toujours élogieuses, comme celles qui figurent dans les dictionnaires et les publications spéciales : ici, les anecdotes sont semées à profusion ; les portraits sont satiriques, mordants, à l'emporte-pièce. Léo Taxil est, avec Drumont, l'auteur contemporain qui a le mieux pris l'habitude d'appeler les choses par leur nom.

En outre, ce qui fait surtout l'originalité du volume, c'est le procédé de l'auteur. Chaque biographie de personnage est précédée d'une fantaisie sur le caractère, sur le trait dominant du type portraitureté ; l'homme politique devient, sous la plume de Léo Taxil, l'animal auquel s'applique son caractère. Ainsi Andrieux est le renard ; Jules Simon, le caméléon ; Tirard, l'âne ; Grévy, le macaque ; Madiet-Montjau, le porc-épic ; Tolain, le requin ; de Freycinet, la souris blanche ; Jules Ferry, le vampire ; Floquet, l'oie ; Constans, le boursier ; Rouvier, la fourmi ; Carnot, le geai paré ; Brisson, l'ours ; Clémenceau, la pieuvre ; Méline, le lièvre ; Jules Roche, la vipère ; Léon Say, la chauve-souris ; Yves Guyot, la fouine ; Wilson, le canard ; Barodet, le gorille ; Le Royer, le serpent à sonnette ; Lockroy, le sapajou ; Naquet, la tortue ; Spuller, l'éléphant ; Camille Pelletan, le crapaud ; Vergoin, le pourceau ; Goblet, le roquet ; etc. Cette partie de l'ouvrage forme un cours de zoologie parlementaire d'une gaieté des plus communicatives ; il y a, au milieu de cette fantaisie remplie de joyeuse humeur, des rapprochements et des analogies qui sont de vraies trouvailles. Quelques-uns sont fort acerbés, par exemple ; mais le rire désarme, et avec le livre de Léo Taxil, on rit de bon cœur.

Ajoutons que chaque biographie est accompagnée d'un joli dessin soit par Barentin, soit par J. Blass, deux de nos meilleurs caricaturistes. Le dessin donne le portrait (très ressemblant) de l'homme politique, mais en combinant la physionomie du personnage avec le corps de l'animal auquel la verve satirique de Léo Taxil l'a assimilé. Réellement, ces dessins donnent un attrait nouveau au volume.

La Ménagerie politique est en vente chez tous les libraires et dans les bibliothèques des gares. Ce volume, qui forme un coquet in-18, coûte 3 fr. 50. On peut le recevoir franco, en envoyant le prix en mandat-poste, à l'éditeur, M. Albert Savine, rue des Pyramides, 12, à Paris.

REVUE FINANCIÈRE HEBDOMADAIRE

Il s'est engagé fort peu d'opérations pendant toute la dernière semaine qui a été consacrée à la liquidation. Nos rentes ont soutenu leurs plus hauts cours, ce qui est honorable. Le 3 0/0 a terminé samedi à 87.77 ; le 4 1/2 0/0 était à 105.45.

Le Crédit Foncier a progressé de 4,320 à 4,330. On croit que le dividende de 1889 sera de 63 fr., soit en augmentation de 4 fr. sur celui de 1888, bien que le capital ait été augmenté d'un dixième.

La Banque de Paris et des Pays-Bas clôture à 807.50. En tenant compte du coupon à détacher dans trois semaines et en évaluant le produit de 1880 à 40 fr. comme celui de 1888, le placement ressort à 5 0/0. C'est évidemment un taux de capitalisation trop élevé pour l'action d'une société de premier ordre.

La Banque Nationale du Brésil est demandée à 660. Cette institution ne limite pas ses opérations au retrait du papier monnaie ; elle a fait aussi une large place, dans son programme, aux affaires courantes de banque, d'où une double source de bénéfices.

La Société Générale se retrouve sans changement à 457.50.

La Banque d'Escompte a clôturé cette semaine à 515 par suite du différend qui s'est élevé entre cet établissement et la Compagnie des chemins de fer de Saragosse à la Méditerranée. Ce différend résulte de ce que la Banque d'Escompte a, dans l'intérêt des obligataires ses clients, refusé d'effectuer les versements de la dernière souscription qui lui étaient demandés jusqu'à ce que la Compagnie des chemins de fer ait fait la preuve qu'elle a rempli toutes les conditions du contrat. Le juge de référé ayant déclaré qu'il n'y avait lieu à référé, l'affaire sera jugée lundi par le tribunal de commerce.

Le Crédit Lyonnais demeure très ferme à 690. Le succès obtenu par cette Société dans la conversion des obligations du Gaz de Madrid a été un encouragement pour les acheteurs.

L'action de la Société de Dépôts et Comptes courants est en progrès à 568.75.

Les fonds Portugais se sont relevés sensiblement. Le 3 0/0 est à 66.50 ; le 4 1/2 0/0 cote 493. Le marché commence à se rendre compte que la révolution brésilienne ne peut exercer aucune influence sur ces valeurs. D'un autre côté, le détachement prochain d'un coupon de 4.50 sur le 3 0/0 est un nouvel attrait pour les capitalistes.

Le Panama se tient de 60 à 62.50. Le Gaz de Madrid finit à 480. L'augmentation toujours croissante de la vente du Gaz peut faire espérer la distribution d'un dividende de 25 francs pour l'exercice courant.

Sur le marché libre, notons des achats sur

les actions de la Galicia à 22.75. Les demandes semblent provoquées par le fait que l'affaire est à la veille d'entrer dans la période d'exploitation.

Les obligations 5 0/0 des chemins Argentins se négocient à 423 ; celles des chemins de la province de Santa-Fé font 375.

L'obligation des Chemins Economiques reste très soutenue à 384.

THÉÂTRE NATIONAL DU CIRQUE

Mardi 10 décembre

Coquin de Printemps, vaudeville en 4 actes.

GRANDE ENTREPRISE

DE

VIDANGES INODORES

M. DUBOIS-RONCE, ENTREPRENEUR et ADJUDICATAIRE des vidanges inodores de la ville de Saumur, a l'honneur d'informer MM. les Propriétaires, qu'il fera une diminution sur l'adjudication acceptée par lui au-dessus de 4 mètres. — Prix : 5 francs.

S'adresser de suite au bureau de la Mairie et exiger les registres de l'adjudicataire.

Il prévient également le public qu'il tiendra tous les ENGRAIS nécessaires pour cultures et vignobles, analysés et garantis, et aux prix les plus modérés. — Matières desséchées : 6 fr. le mètre cube.

S'adresser, pour les commandes de toutes sortes, à son domicile, au PONT-FOUCHARD.

M. DUBOIS-RONCE, Diplômé et Breveté, a obtenu 28 médailles or et argent dans divers concours, et vient de recevoir une Médaille d'or, pour ses engrais, à l'Exposition de Paris 1889.

M. Dubois-Ronce se rend dans les châteaux et maisons bourgeoises des environs.

ÉPICERIE CENTRALE

28 ET 30, RUE SAINT-JEAN, SAUMUR

P. ANDRIEUX

Le meilleur des Curaçao blanc triple sec, 3 fr. 75 le litre.

Le curaçao blanc est fabriqué avec des eaux-de-vie vieilles et de premier choix. Les oranges qui entrent dans sa fabrication sont distillées à l'état frais, afin qu'elles transmettent à la liqueur leurs propriétés toniques et digestives.

Les Gastrites, Gastralgies, Dyspepsies, Douleurs et Crampes d'Estomac SONT RADICALEMENT GUÉRIS PAR LE

Sirop Laroze

D'ÉCORCES D'ORANGES AMÈRES

PARIS, Maison J.-P. LAROZE, 2, rue des Lions-St-Paul

et dans toutes les bonnes Pharmacies.

INJECTION BROU

40 ans de Succès. La seule guérissant sans lui rien adjoindre, les Écoulements anciens ou récents.

EXPÉDITION FRANCO CONTRE MANDAT-POSTE

Prix : 5 fr. le flacon. — Chez J. FERRÉ, Pharmacien

109, RUE RICHELIEU, PARIS

PAUL GODET, propriétaire-gérant.

infinie pour cette femme aimante, qui toujours l'attendait au seuil de sa chaumière, l'œil plein d'amour et le cœur palpitant.

Avant qu'elle eût tourné le bouquet d'oliviers, Suzel avait distingué le bruit de ses pas, pourtant bien légers, et plus Germaine approchait, plus le regard maternel s'illuminait.

Avec une délicieuse gentillesse, la fillette sautait au cou de sa vieille amie ; puis elle allait et venait dans le gourbi, inspectant, examinant, interrogeant. De minuscules chaussons de laine, un mignon bonnet curieux, une médaille d'argent, excitaient sa curiosité :

— Ce sont vos reliques, Suzel ?

— Oui, mademoiselle Germaine, mes chères reliques.

— Alors, elle est morte, votre petite fille ?... Vous l'aimiez donc beaucoup ?

Et Suzel, avec un élan presque sauvage, eût voulu l'enlacer, lui crier d'une voix ardente :

— Germaine, ma Germaine, rien de moi ; ne va donc à toi ?... Tu ne sens donc pas, là, dans tes jeunes veines, que mon sang y coule ?

Je serai donc toujours l'étrangère, toujours... Mais elle imposait une contrainte à la violence de sa tendresse, et respectueusement elle baisait le front de la belle enfant.

— Oui, j'aimais bien ma petite fille, répondait-elle d'une voix devenue tremblante ; elle aurait votre âge... Elle vous ressemblerait, j'en suis sûre.

Ainsi passaient les jours ; puis, un hiver, Germaine devint grave. Elle se préparait à sa première communion.

Avec cet amour légèrement égoïste de toutes les mères, M^{me} de Guérande ressentait un peu d'amertume en voyant l'ardeur avec laquelle la fillette s'était donnée à Suzel. De la jalousie ? non. L'intelligence de la comtesse était trop éclairée, et son âme planait trop haut, pour donner asile à un sentiment si misérable : la jalousie rampe. De la tristesse, oui. Une mère aimerait à occuper seule le cœur de son enfant, et quoique sa part soit magnifique, elle a de légères tentations de considérer comme usurpée toute tendresse qui ne se rapporte pas directement à elle.

Ne leur en voulons pas, à nos mères bien-aimées, de ce sentiment un peu personnel, sans doute, car il prouve un amour immense. Mais, en ceci, les mères ont tort. Elles oublient que le cœur, cette chose si petite, pourtant, est vaste, vaste à contenir un monde, et que toutes les tendresses permises par la loi di-

vine y trouveront toujours place, sans jamais se nuire.

A demi étendue dans un rocking-chair, l'œil fixé sur la campagne, M^{me} de Guérande regardait disparaître, dans un nuage de poussière, le landau de son mari.

L'homme de plaisir se rendait au cercle, où, depuis la veille, il suivait, avec un intérêt fiévreux, une partie d'échecs qui se jouait entre New-York et Alger. Des paris insensés étaient engagés sur l'échiquier, et le comte Maxime était un des principaux parieurs.

Il venait de quitter sa femme sans lui adresser un mot affectueux, et devant cette indifférence, devant cet empressement à rejoindre ses frivoles compagnons, la comtesse ne put réprimer un douloureux soupir.

Germaine l'entendit, et abandonnant aussitôt l'album sur lequel elle dessinait une gerbe de fleurs, elle vint s'asseoir sur un coussin, aux pieds de sa mère.

Avec son intelligence vive, elle avait saisi quelques échos des douleurs du foyer. Elle ne voulait ni juger ni blâmer celui qu'elle appelait son père ; mais, par ses prévenances envers sa mère, elle s'efforçait d'adoucir une mortelle blessure.

M^{me} de Guérande passait tendrement la main sur les cheveux bouclés de sa fille, et un sourire effleura ses lèvres, en la voyant si jolie.

Au loin, les orangers embaumaient, et la rade, bleu-saphir, chatoyait sous le ciel enflammé.

Sur la plage, quelques Arabes dormaient en plein soleil, abrités par leurs burnous ; et, longeant la route transformée en fournaise, une femme marchait d'un pas lent, suivant avec soin la bande d'ombre projetée sur le sol par les murs de la villa.

— C'est Suzel, fit Germaine d'une voix attendrie. Elle vient d'Alger, sans doute, où elle a dû rapporter son travail. Regardez, mère, comme elle est fatiguée ; cela fait pitié.

M^{me} de Guérande jeta un regard compatissant sur l'Alsacienne, qui, vraiment, paraissait accablée ; mais ce regard perdit sa douceur lorsque Suzel, s'arrêtant un instant devant la terrasse, eut pour Germaine un sourire radieux.

— Bonjour, Suzel, cria la fillette. J'irai vous trouver ce soir, lorsque la chaleur sera tombée. Préparez-moi une tasse de lait de votre chèvre. J'aime tout ce qui est chez vous.

(A suivre.)

FAILLITE BOULITTE

Par jugement en date du 2 décembre 1889 le Tribunal de commerce de Saumur a reporté au 8 octobre 1889, l'ouverture de la faillite du sieur Boulitte, armurier à Saumur.

Les créanciers qui n'ont pas encore déposé leurs titres, accompagnés d'un bordereau sur timbre, sont priés de nouveau de les faire parvenir sans retard au Greffier ou à M. Doussain, syndic.

La vérification des créances aura lieu le vendredi 20 décembre, à 10 heures du matin, au Tribunal.

(994) Le Greffier, COLLIN.

UNION FAILLITE MAUPOINT

Par jugement du 9 décembre 1889, le Tribunal de commerce a déclaré les créanciers de la faillite du sieur Maupoint, marchand forain à Doué, en état d'union et maintenu M. Bonneau, expert-comptable à Saumur, comme syndic à l'union des créanciers.

Pour extrait, (995) Le Greffier, COLLIN.

A CÉDER

Pour entrer en jouissance de suite

UN FONDS

DE

Commerce d'Armurier

Situé à Saumur, rue Saint-Jean.

Ensemble le matériel et les marchandises.

Maison très ancienne sur la place.

S'adresser, pour tous renseignements, à M. DOUSSAIN, syndic de faillite, 40, rue des Basses-Perrières, à Saumur. (960)

VOITURES NEUVES et d'OCCASION

et CAMION A VENDRE.

S'adresser à M. LECUIT, 48, rue Nationale, Saumur. (934)

VENTE

D'Objets mobiliers réformés

Provenant du Ministère de la Guerre.

Le SAMEDI 21 décembre 1889, à une heure de l'après-midi, dans la cour de l'Arçonnerie, à Saumur, il sera procédé à la vente, aux enchères publiques, des objets ci-après, provenant tant de l'Ecole de cavalerie que de l'Arçonnerie:

120 mètres cubes de bois de chauffage, 4,440 kilog. de déchets de cuir, 4 kil. 200 galons d'or et d'argent, 30 vestes ou dolmans, 50 paires de bottes, pantalons, objets divers d'habillement, outils, ferrailles, vieux papiers, linge, etc.

Prix payable comptant, plus 5 0/0 pour les frais.

Le Receveur des Domaines, (996) L. PALUSTRE.

A Louer présentement

MAGASIN

Rue d'Orléans, n° 30. S'adresser à M. COLOMBEL, qui l'occupe. (986)

CIDRES

De Bretagne et de Normandie

M^{me} ROUSSEAU prévient sa nombreuse clientèle qu'on lui envoie des pommes à cidre des meilleures contrées de Bretagne et de Normandie.

Désormais, elle fera fabriquer elle-même le cidre qu'elle livre à la consommation.

On trouvera aussi des cidres de 4^{er} choix pour mettre en bouteilles. S'adresser rue de Rouen, n° 21 bis. (913)

GUÉRISON CERTAINE et RADICALE de toutes les Affections de la Peau. DARTRES, ECZÉMAS, Psoriasis, Acné, etc., des PLAIES et ULCÈRES VARIQUEUX considérés comme incurables par les Princes de la Science.

LA Réglisse Sanguinède GUÉRIT les Rhumes, Gastrites, Crampes, Faiblesses d'Estomac, et facilite la Digestion. 0 fr. 75 DANS TOUTES PHARMACIES.

MAGASINS DE PIANOS ET DE MUSIQUE

Maison G. FISCHER, fondée en 1846, PLACE DE LA BILANGE, SAUMUR

PILLET - BERSOULLÉ, S^r

Accordeur-Égaliseur de la Maison PLEYEL, fournisseur de l'Ecole de cavalerie.

Grand choix de Pianos neufs et d'occasion, de différents facteurs, à des prix défiant toute concurrence.

Harmoniums, Violons, Violoncelles, Boîtes à musique pour soirées, Instruments en cuivre et en bois, et Accessoires de musique de toutes sortes.

500 Partitions et choix considérable de Musique classique et autre, pour les abonnés à la Lecture musicale.

Accords, Réparations, Echanges et Location de Pianos.

La Maison ne garantit les accords que s'ils lui sont directement confiés. Un Atelier est spécialement affecté pour la remise à neuf des Pianos droits et à queue.

LEON FRESCO

CHIRURGIEN-DENTISTE

68, Quai de Limoges

SAUMUR

Prix Modérés

A SAINTE-GENEVIÈVE

Tapisseries Artistiques

M^{me} CAMILLE NOEL

10, rue du Marché-Noir, Saumur,

se charge de tous les DESSINS et TRAVAUX de TAPISSERIE et de BRODERIE qu'on voudra bien lui confier.

Saumur, imprimerie de PAUL GODET.

ÉPICERIE PARISIENNE IMBERT ET FILS

33, rue d'Orléans, et rue Dacier, 38

SAUMUR

Pâtés de toies gras truffés, la terrine : 4 fr. 90, 2 fr. 75, 3 fr. 75, 5 et 8 fr.

Pâtés d'alouettes, bécasses, grives, perdreaux : 2 fr. 75 et 5 fr.

Saucisses fumées de Strasbourg : 0 fr. 45.

Choucroute de Strasbourg, le 1/2 kilog. : 0 fr. 20.

Goûtez : le Plum Cake, 4 fr. 20.

Sucre de Nantes, 1^{er} choix : 4 fr. 05 le kilog.

CHEMINS DE FER --- GARES DE SAUMUR

LIGNE DE L'ÉTAT

PARIS — SAUMUR — BORDEAUX

Table of train schedules for Paris - Saumur - Bordeaux line, including stations like Paris, Chartres, Niort, and Bordeaux.

BORDEAUX — SAUMUR — PARIS

Table of train schedules for Bordeaux - Saumur - Paris line, including stations like Bordeaux, Saumur, and Paris.

SAUMUR — PORT-BOULET — CHINON

Table of train schedules for Saumur - Port-Boulet - Chinon line.

POITIERS — MONTREUIL — DOUÉ — ANGERS

Table of train schedules for Poitiers - Montreuil - Doué - Angers line.

ANGERS — DOUÉ — MONTREUIL — POITIERS

Table of train schedules for Angers - Doué - Montreuil - Poitiers line.

SAUMUR — BOURGUEIL

Table of train schedules for Saumur - Bourgueil line.

LIGNE D'ORLÉANS

NANTES — ANGERS — SAUMUR — TOURS — PARIS

Table of train schedules for Nantes - Angers - Saumur - Tours - Paris line.

PARIS — TOURS — SAUMUR — ANGERS — NANTES

Table of train schedules for Paris - Tours - Saumur - Angers - Nantes line.

SAUMUR — LA FLÈCHE

Table of train schedules for Saumur - La Flèche line.